

Séance du 2 avril 2025

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
15	13	11

Date de la convocation
27 MAR. 2025

Date d'affichage
27 MAR. 2025

Objet de la Délibération

L'an deux mille vingt-cinq et le 2 avril à 20h 40,  
le Conseil Municipal de la commune d'ORDAN-LARROQUE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil, sous la présidence de Mme Marie-Line EVERLET, Maire.

Présents : M. Jean-Paul BERGES, Mme Patricia BRUNET POTENTI, M Helder DA CRUZ, Mme Maryse DARNAUD, M Fabien DUPRONT, M Cédric FONTAN, Mme Martine GOUZENNE, M Olivier JAQUEMET, M Jean-Claude LE MAIRE, Mme Marie-Hélène LEMAITRE,

Absents excusés : Mme Estelle GOURIER, M Vanneck GASPARINI,

Secrétaire de séance : Maryse DARNAUD.

### **OBJET : M14 Délibération d'affectation des résultats de l'exercice 2024**

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Marie Line EVERLET , maire , après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2024 dont les résultats, conformément au compte de gestion , se présentent comme suit :

#### **Section de fonctionnement :**

Résultat de l'exercice 2024 Qui est égal au compte 12 « résultat de l'exercice » figurant au compte de gestion	A	240 034,08
Report à nouveau (solde créditeur « 110 » ou débiteur « 119 » du compte de gestion)	B	178 195,19
Résultat de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2024	A+B	418 229,27

#### **Section d'investissement**

Solde d'exécution (avec les résultats antérieurs)	C	-43 855,28
Restes à réaliser	D	-15 178,89
Dépenses 15 178,89 Recettes 0		
Solde des restes à réaliser 15 178,89		
Insuffisance de financement à la section d'investissement	E=C+D	-59 034,17

Acte rendu exécutoire

publication

du

Décide d'affecter au budget pour 2024, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2024 de la façon suivante :

1°) affectation complémentaire en réserves au compte 1068 la somme de	190 965.83
2°) affectation totale au compte 1068	250 000,00
3°) le surplus (A+B-F) est affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté »	168 229,27

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve l'affectation des résultats 2024 à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire

Marie-Line EVERLET

